

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 AVRIL 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 16 avril 2019 à 19 heures 30, salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Thierry Beaudou, Christophe Baudin, Christian Dermont, Laurent Thafournel et Anthony Carlès.

Absents excusés : Matthieu Claeys, Catherine Benoits, Céline Cantrel, Jean-Marie Stravaux et Natacha Beaufiles.

Pouvoirs : Matthieu Claeys donne pouvoir à Christophe Baudin
Catherine Benoits donne pouvoir à Christian Dermont

Christian Dermont est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du 15 mars 2019.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 15 février 2019.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant :

- l'AACD
- la subvention pour la Fondation du Patrimoine « Incendie Cathédrale Notre-Dame de Paris »

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
SMBV	C. Dermont	-Vote du CA 2018 et du BP 2019. - Les travaux de talutage de la propriété de Mme Irène Guérillon sont terminés. Nous attendons les travaux de reprise du pluvial en bas du carrefour de la Rte de la Fosse au Loup et de la route de Rouen.
SIVOSSE de Doudeville	A. Lebouc	Vote du CA 2018 et du BP 2019
SMAEPA	A. Lebouc	Vote du CA 2018 et du BP 2019

Arrêté municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris l'arrêté municipal suivant :

- Arrêté n°04/2019 : Réalisation de travaux d'enrobé sur la place de l'église.

Délibérations**N° D2019-04-01****Attestation de conformité ERP**

Monsieur le maire donne lecture du devis reçu de la Sté JPS Contrôle d'un montant de 840.00 € TTC pour effectuer les attestations d'achèvement des travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité de la salle communale et de la mairie.

A noter :

L'église considérée comme un établissement recevant du public (ERP) classée en 5^{ème} catégorie a fait l'octroi d'une dérogation pour la mise aux normes d'accessibilité par les services de la préfecture au vu du coût de la restauration de l'édifice.

Légalement seule la salle communale, ERP de 4^{ème} catégorie doit faire l'objet d'une attestation établie par un bureau de contrôle.

Toutefois, compte tenu des équipements d'accessibilité communs à la salle communale et à la mairie, exemples : rampe d'accès, garde de corps, cheminement PMR et parking, Monsieur le maire propose de valider le devis comprenant les 2 attestations :

La salle communale classée ERP de 4^{ème} catégorie et la mairie classée ERP de 5^{ème} catégorie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis de 840.00 € TTC afin de valider la conformité de mise en accessibilité des 2 ERP.

N° D2019-04-02**Trop perçu Sébastien Beaufiles**

Depuis le mois de décembre 2008, un trop-perçu de salaire d'un montant de 1234,48 €uros a été versé à Sébastien Beaufiles.

Cette différence provient d'une erreur due au décompte de la participation communale du montant de la cotisation mutuelle.

Monsieur le maire propose une remise gracieuse du trop-perçu depuis trois ans compte tenu du délai de prescription, représentant la somme de 388,08 €uros soit 10,78 €uros par mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

N° D2019-04-03**Contrat de travail M^{me} Raux Requalification d'un CDD en CDI**

Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) de Madame Raux Nadine arrivant à échéance au 30 mai 2019 et conformément à la loi, Monsieur le maire propose la requalification en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette requalification de contrat.

N° D2019-04-04**Rapport d'activités 2018 SIVOSSE de Doudeville**

Monsieur le maire donne lecture du rapport d'activités du SIVOSSE de Doudeville.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte ce rapport d'activités.

N° D2019-04-05**Redevance France Telecom**

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques ;

Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2019, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreaux contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : **39.28 €**,
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : **52.38 €**,
- pour les autres installations, par m² au sol : **26.19 €**.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de la présente décision, chacun en ce qui le concerne.

N° D2019-04-06**Redevance gaz**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune d'Amfreville-Les-Champs par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Monsieur le Maire donne connaissance du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz par les canalisations particulières.

Monsieur le Maire propose :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz au

taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

- Que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois linéaire, arrêté à la période susvisée et à l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

N° D2019-04-07

Fiscalité syndicats

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la fiscalisation de la contribution versée aux :

- Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent-St-Valery et Veulettes (SMBV).
- SIVOSSE de Doudeville
- SIVOS de Yerville

N° D2019-04-08

Subvention 2019

(Association sportive : 15,00 par adhérent de moins de 18 ans)

Tiers	BP 2019
AACD	438.19 €
ASSOCIATION RUGBY CLUB YVETOT	30.00 €
CLUB ECHECS	15,00 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES D'YVECRIQUE	100.00 €
ECOLE SAINTE MARIE	500,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	40.25 €
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	133.00 €
STE PROTECTRICE DES ANIMAUX LE REFUGE	175.00 €
UNION SPORTIVE DOUDEVILLAISE	15.00 €
CLUB DES JEUNES DE DOUDEVILLE Handball	105.00 €
TOTAL	1601.44 €

N° D2019-04-09

Fonds de Solidarité Logement

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention pour le Fonds de Solidarité Logement calculé sur la base de 0.76 € par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal accepte de renouveler la convention pour un montant de 133.00 €.

N° D2019-04-10**Fonds d'Aide aux Jeunes**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention pour le Fonds d'Aide aux Jeunes calculé sur la base de 0.23 € par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal accepte de renouveler la convention pour un montant de 40.25 €.

N° D2019-04-11**Vote du Taux des 4 taxes**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les ressources fiscales à taux constants pour l'année 2019.

Produit fiscal attendu à variation différenciée :

TAXE	Taux proposé	Produit attendu
Taxe Habitation (TH)	9.97 %	12 014.00 €
Taxe Foncière bâti (TFB)	10.08 %	7 701.00 €
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	26.81 %	9 330.00 €
Contribution Foncière Entreprise (CFE)	0.00 %	0.00 €
	TOTAL	29 045.00 €

N° D2019-04-12**Convention AACD**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2019 sa participation au projet éducatif local et d'adhérer à l'Association pour l'Animation, la Coéducation et le Développement rural (AACD) et à cet effet de :

- Voter une subvention pour la dernière année d'un montant de 438.19 € qui sera versée à la Mairie d'Yvecrique coordinatrice administrative des subventions.
- Renouveler l'adhésion à l'AACD structure support du projet Educatif Local.
- Signer la convention 2019 et d'autoriser son président à signer la convention avec M^{me} La Préfète.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus.

N° D2019-04-13**Subvention exceptionnelle incendie Cathédrale Notre-Dame de Paris**

La Cathédrale Notre-Dame de Paris a subi un incendie dans la nuit du 15 au 16 avril 2019.

Il est d'intérêt public que la Cathédrale de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient.

L'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la restauration de Notre-Dame-de Paris en allouant une subvention d'un montant de 200.00 € et charge monsieur le maire de verser cette subvention exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine en vue de la restauration de Notre-Dame de Paris et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

N° D2019-04-14**Budget Primitif 2019**

Monsieur le maire présente la note de synthèse du budget primitif 2019, (jointe en annexe) après échange de vues, ce budget primitif est présenté au conseil municipal.

 FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	169 077.25€	110 782.00 €
002 RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS		58 295.25 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	169 077.25 €	169 077.25 €

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	28 092.70€	48 271.31 €
RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	22 185.61 €	7 802.00 €
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION REPORTÉ	5 795.00 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	56 073.31€	56 073.61 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	225 150.56 €	225 150.56 €
------------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte et vote le budget 2019.

Informations diverses**- Compte-rendu annuel du SDIS :**

Conformité en date de juin 2018 de nos 7 points de défense incendie :

- 4 poteaux d'incendie
- 3 mares chez des particuliers.

- Programme réduction des déchets ménagers :

Un effort notable doit être effectué quant aux ordures ménagères par rapport au tri sélectif des recyclables.

Les ordures ménagères :

Les ordures ménagères correspondent à tout ce que vous déposez dans la poubelle habituelle. Elles sont traitées au centre de tri méthanisation de Brametot (géré par le SMITVAD). Avant de les enfouir, le centre produit du compost (revendu aux agriculteurs) et du biogaz qui lui permet de s'autosuffire énergiquement.

Le tri sélectif des recyclables :

Les recyclables correspondent aux différents emballages ménagers en plastique ou en métal, les papiers et le verre.

Seuls les emballages ménagers et les papiers sont collectés en porte à porte. Le verre doit être déposé dans les conteneurs de tri sélectif prévus pour cette matière et généralement situés au centre de la commune (Route de Berville).

Pour faciliter le tri une application et une vidéo sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes :

<http://www.plateaudecaux.fr/vivre/environnement/ordures-menageres/>

- Bureau de vote élections du 26 mai 2019**Bureau de Vote :**

Président : *Alain Lebouc*
Assesseurs 1 : *Christophe Baudin*
Assesseur 2 : *Christian Dermont*
Secrétaire : *Thierry Beaudou*

08h00 – 10h00	
Alain LÉBOUC	Natacha BEAUFILS
10h00 – 12h00	
Matthieu CLAEYS	Thierry BEAUDOU
12h00 – 14h00	
Christian DERMONT	Anthony CARLES
14h00 – 16h00	
Jean-Marie STRAUAUX	René JAULIN
16h00 – 18h00	
Alain LÉBOUC	Thierry BEAUDOU

La prochaine réunion du conseil est prévue le 14 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30 et ont signé le registre les membres présents.

Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal**du 16 avril 2019**

N°D2019-04-01	Attestation conformité ERP
N°D2019-04-02	Trop perçu Sébastien Beaufiles
N°D2019-04-03	Requalification Contrat de travail M^{me} Raux
N°D2019-04-04	Rapport d'activités 2018 SIVOSSE
N°D2019-04-05	Redevance France Telecom
N°D2019-04-06	Redevance gaz
N°D2019-04-07	Fiscalité des syndicats
N°D2019-04-08	Subvention 2019
N°D2019-04-09	Fonds de Solidarité Logement
N°D2019-04-10	Fonds aide aux jeunes
N°D2019-04-11	Vote des 4 Taxes
N°D2019-04-12	AACD
N°D2019-04-13	Subvention exceptionnelle « Incendie Cathédrale Notre Dame de Paris
N°D2019-04-14	Budget Primitif 2019